

SEANCE DU 18 février 2009

CONVOCAION du 11 février 2009

COMPTE-RENDU AFFICHE le 23 février 2009

Le dix-huit février deux mille neuf, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

ETAIENT PRESENTS: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M. HUCHIN Tony. M. FOURNET Guillaume. M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte. M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

ETAIT ABSENTE : Mme Roselyne HEMART, excusée, qui donne pouvoir à Monsieur Laurent DOMINGUES.

Madame Sylvie ANGOT a été élue **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.

LA SEANCE EST OUVERTE

TRAVAUX DE VOIRIE : PROGRAMME 2008/2009 RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'assemblée l'a autorisé par décision du 19 décembre 2008 à lancer une procédure adaptée pour sélectionner l'entreprise qui sera chargée de l'exécution du programme de voirie et paysagement 2008/2009. Il rappelle le programme à réaliser :

- Travaux Rue d'en Haut : délimitation des espaces verts et création de places de stationnement
- Intersection rue des Alcôves/rue Neuve : modification de la voirie et des trottoirs suite à la mise à l'alignement du 15, rue Neuve
- Travaux rue des Fontaines Bleues : création de places de stationnement
- Cheminement piéton rue de la Petite Vallée
- Aménagement du Calvaire intersection rue des Vignes/rue du Vert Bout
- Travaux d'aménagement d'un parvis entre celui de l'Eglise et le monument aux Morts
- Amélioration de l'écoulement des eaux pluviales Chemin du Marais
- Amélioration de l'écoulement des eaux pluviales Chemin du Marais
- Valorisation et mise en sécurité des entrées de ville
- Récupération des eaux pluviales de l'Eglise et de l'aire de l'Echaillon
- Aménagement autour des logements locatifs communaux

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une 1^{ère} fois le 02 février 2009 pour procéder à l'ouverture des plis et une seconde fois pour entendre le rapport dressé par le bureau d'études EVIA, chargé de la maîtrise d'œuvre.

Après rectifications de quelques erreurs ou imprécisions, les résultats de la consultation peuvent se résumer ainsi qu'il suit, au niveau des montants et des délais d'exécution :

N°	NOM ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	Délai proposé
1	TPPL	139 214.60	166 500.66	8 semaines
2	BOINET Pierre	119 652.01	143 103.80	6 semaines
3	EIFFAGE TP	128 449.50	153 625.60	5 semaines
4	STAG	111 414.48	133 251.72	4 semaines
5	PICARDIE ENVIRONNEMENT	90 943.96	108 745.06	5.5 semaines
6	COLAS	113 017.65	135 169.11	5 semaines
7	EUROVIA	137 211.10	164 104.48	5 semaines
8	SCREG	116 186.45	138 958.99	6 semaines
9	IREM	133 769.00	159 987.72	6 semaines

A partir des critères de sélection prévus au règlement de la consultation, le classement final est le suivant :

Classement	Entreprise	CRITERES			Note finale
		Prix	Délai	Mémoire	
1	STAG	40.81	10	32.4	83.21
2	PICARDIE ENVIRONNEMENT	50	7.27	15.2	72.47
3	EIFFAGE TP	35.4	8	26.8	70.2
4	EUROVIA	33.14	8	26.8	67.94
5	COLAS	40.23	8	19.6	67.83
6	BOINET Pierre	38	6.67	22.4	67.07
7	SCREG	39.13	6.67	21.2	67
8	IREM	33.99	6.67	19.6	60.26
9	TPPL	32.66	5	1.6	39.26

En conséquence, la Commission d'appel d'offres qui est souveraine a décidé de retenir l'entreprise STAG de Villers-Bretonneux pour l'exécution du programme de travaux de voirie et paysagement 2008/2009.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché des travaux et tout document nécessaire à son exécution.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**-approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
-autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et tout document nécessaire à l'exécution du programme de travaux de voirie et paysagement 2008/2009 avec l'entreprise STAG pour un montant TTC de 133 251.72 €.**

ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUTORISATION DE RENOUELER LE CONTRAT ET DE SIGNER SIGNER UNE CONVENTION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Glisy a, par délibération en date du 18 août 1998, transféré sa compétence de gestion, maintenance et entretien des installations d'éclairage public au SIER Nord d'Amiens. Il rappelle les modalités d'intervention de maintenance préventive, maintenance corrective et contrôle des installations. Pour financer ces interventions, une redevance annuelle est due : elle est fonction de la nature de l'éclairage et du nombre de points lumineux. Cette convention triennale a été reconduite depuis l'origine et Monsieur le Maire propose de l'autoriser à la renouveler pour 4 nouvelles années du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009. Le montant annuel de la redevance pour les installations situées sur les voies communales est d'environ 2.600 €, alors que Amiens Métropole fait son affaire de la maintenance des installations sur la voirie métropolitaine.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui fixe les obligations des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée**
- **De s'engager à voter les crédits nécessaires à la dépense lors de l'adoption du budget chaque année.**

EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL : PRESENTATION D'UNE 1^{ère} ESQUISSE ; LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES ETUDES

ENTRETIEN DES MARAIS : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC AREMA POUR 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance le 13 décembre 2002 et relative à un chantier d'insertion « restauration de milieux aquatiques » proposé par l'Association AREMA qui aide à l'insertion sociale de personnes exclues du monde du travail, principalement des allocataires du RMI. Il souligne l'excellent travail que l'Association a effectué dans le marais de GLISY pour des travaux de déboisement, de remise en têtards de vieux saules et d'ouverture de postes de pêche autour du

grand étang communal, certains accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette convention a été reconduite pour d'année en année. Monsieur le Maire donne la liste des travaux qui pourraient être entrepris :

- Traitement des saules têtards
- Restauration de mare
- Entretien des chemins de pêche
- Entretien de la roselière
- Gestion des fourrés de saules
- Gestion des îlots
- Ramassage des déchets

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour 2009.

La participation de la Commune de GLISY est fixée à 6.322,14 Euros maximum pour l'ensemble du chantier. (Paiement possible par tranche chantier suivant un état d'avancement et un état des jours travaillés produits)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- **décide de renouveler son adhésion au projet proposé par l'Association AREMA considérant le caractère social de l'action entreprise**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée pour 2009**
- **de s'engager à inscrire au budget général les crédits nécessaires à acquitter sa participation à l'article 61524**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET ; DUREE HEBDOMADAIRE DES SERVICES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 mai 2008 qui fixe la liste des emplois permanents autorisés par l'Assemblée délibérante qui est résumée comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
<i>Filière administrative</i> Secrétaire de Mairie Adjoint Administratif	Secrétaire de Mairie à temps non complet	1
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps non complet	1
<i>Filière technique</i> Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet ➤ garderie, cantine, ménage	1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet : ➤ voirie, bâtiments, espaces verts...	2
	➤ cantine, ménage des bâtiments publics	1

Comme prévu dans la délibération du 23 mai 2008, une annonce de vacance de poste concernant l'adjoint administratif a été rédigée et publiée par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale. Dix-neuf candidatures ont été reçues : quatre ont été

sélectionnées comme répondant le mieux au profil. Après entretien organisé par Monsieur le Maire et Madame ANGOT, Maire-Adjoint, Monsieur le Maire a décidé de retenir une candidate qui vient d'une autre mairie d'un département extérieur à la Picardie. Cette personne sera donc mutée et recrutée à compter du 01 mars 2009. Monsieur le Maire propose de fixer la durée hebdomadaire des services de l'Adjoint Administratif à 28 heures par semaine, ce qui permettra de réaliser l'objectif annoncé lors de la campagne électorale d'ouvrir davantage la Mairie aux Administrés pendant la journée.

Le Conseil Municipal,

- **Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires**
- **Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**
- **Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris en application de l'article 4 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée**
- **Fixe la durée hebdomadaire des services de l'Adjoint Administratif à 28 heures par semaine (soit une rémunération assise sur les 28/35èmes).**

REGIME INDEMNITAIRE DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF CHARGEE DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc FAUVET, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Jean NOYELLE, Maire et Ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- 1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		2 147 176.75		202 565.21		2 349 741.96
Opérations de l'exercice	539 027.05	1 155 907.74	537 373.14	702 781.14	1 076 400.19	1 858 688.88
TOTAUX	539 027.05		537 373.14	905 346.35	1 076 400.19	4 208 430.84
Résultats de clôture		2 764 057.44		367 973.21		3 132 030.65
Restes à réaliser			709 000.00	109 000.00		- 600 000.00
TOTAUX CUMULES		2 764 057.44		- 600 000.00		
RESULTATS DEFINITIFS		2 764 057.44		- 232 026.79		2 532 030.65

BUDGET CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		420.93
Opérations de l'exercice	2 781.29	3 780.00
TOTAUX	2 781.29	4 200.93
Résultats de clôture		1 419.64
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	2 781.29	4 200.93
RESULTATS DEFINITIFS		1 419.64

TOUS BUDGETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		2 147 597.68	-	202 565.21		2 350 162.89
Opérations de l'exercice	541 808.34	1 159 687.74	537 373.14	702 781.14	1 079 181.48	1 862 468.88
TOTAUX	541 808.34	3 307 285.42	537 373.14	905 346.35	1 079 181.48	4 212 631.77
Résultats de clôture		2 765 477.08		367 973.21		3 133 450.29
Restes à réaliser			709 000.00	109 000.00		- 600 000.00
TOTAUX CUMULES	541 808.34	2 765 477.08		- 600 000.00		
RESULTATS DEFINITIFS		2 765 477.08		- 232 026.79		2 533 450.29

2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR
DRESSE PAR MME DUBREUCQ, TRESORIER
BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal de GLISY

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes -,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

ce jour
l'exercice 2008
suivants:

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008
- après en avoir délibéré
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de
- Constatant que le compte administratif présente les résultats

	RESULTAT CA 2007	VIREMENT A LA SECTION INVESTIS.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2008	RESTES A REALISER 2008	SOLDE DES RESTES A REALISER 2008	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L' AFFECTATION DU RESULTAT
section d' investissement	+202.565,21		Dépenses: 537.373,14 Recettes: 702.781,14	Dépenses: 709.000,00 Recettes: 109.000,00	-600.000,00	-232.026,79
section de fonctionnement	+2.506.111,54	-358.934,79	Dépenses: 539.027,05 Recettes: 1.155.907,74			+2.764.057,44

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

DECIDE d'affecter le résultat comme suit:

--	--

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008	+2.764.057,44
AFFECTATION OBLIGATOIRE A LA COUVERTURE DU BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	-232.026,79
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV: AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (LIGNE 002)	2.532.030,65

INFORMATIONS DU MAIRE

1. remerciements :

Une personne nommée membre suppléante de la Commission Communale des Impôts Directs sur proposition du Conseil Municipal remercie les Elus de la confiance qui lui témoigne.

2. demande de subvention :

L'association des insuffisants rénaux de Picardie sollicite du conseil municipal une subvention pour financer ses actions

3. commémoration franco-australienne

Un match de football australien organisé dans le cadre du jumelage de Villers-Bretonneux avec l'Australie aura lieu sur le terrain de l'aérodrome de Glisy le 26 avril 2009 du fait des dimensions particulières de l'assiette de ce sport.

A 22 heures 05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Suivent les signatures au registre